

**SEANCE DU
12 JUIN 2024**

**RAPPORT N° VI-1
24SGADB0056**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
21**

**Date de convocation :
6 juin 2024**

**Date d'affichage :
13 juin 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 12 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Ateliers du Jour (Maison de l'administration) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à M. PIGEAU)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
M. MEUNIER (pouvoir à M. JAUNET)
M. PINTO (pouvoir à Mme REYES)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Frédérique LEMOINE

**OBJET:
Entretien des exutoires de déversoirs
d'orage et curage de fossés sur le territoire
de la CUCM - Autorisation de signature
d'une modification n°1 à l'accord cadre
21018PRP**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21SGADB0079 du Bureau Communautaire du 17 juin 2021 autorisant la signature de l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des exutoires de déversoirs d'orage et curage de fossés sur le territoire de la Communauté urbaine le Creusot Montceau,

Vu l'accord cadre d'une durée de 12 mois reconductible 2 fois 12 mois, signé le 23/06/2021, visé le 18/06/2023 et notifié le 24 /06/2021 à la société SNTPAM,

Vu l'article L. 2125-1 1° du code de la commande publique relatif la durée maximale des accords-cadres qui ne peut dépasser une durée de 48 mois,

Vu les articles L. 2191-1 et R.2194-7 du code de la Commande publique relatifs à la modification de marché.

Le rapporteur expose :

« L'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des exutoires de déversoirs d'orage et curage de fossés sur le territoire de la Communauté urbaine le Creusot Montceau a été conclu pour une période initiale allant du 24/06/2021 jusqu'au 23/06/2022.

Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme et comprend 2 périodes de reconduction de 12 mois.

Ainsi, son terme est prévu le 23/06/ 2024, soit une période totale de 36 mois.

Il est prolongé pour une année supplémentaire soit du 24/06/2024 au 23/06/2025 et aura ainsi une durée maximale de 48 mois.

Les modalités financières du contrat et les autres clauses ne sont pas modifiées, le maximum de 50 000 euros est ainsi reconduit pour une année supplémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer la modification n° 1 l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des exutoires de déversoirs d'orage et curage de fossés sur le territoire de la Communauté urbaine le Creusot Montceau conclu avec la société SNTPAM - ZA LES GUILLEMEAUX – 71190 ETANG SUR ARROUX, en vue de le prolonger d'une année supplémentaire, du 24/06/2024 au 23/06/2025 pour un montant maximum de 50 000 euros HT ;

- d'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits aux budgets concernés.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 13 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 13 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

